



Québec, ce 22 janvier 2019

Me Véronique Dubois  
Régie de l'Énergie, 800 Place Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 255, Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

**PAR COURRIEL ET  
PAR LA POSTE**

Objet :       HQD - Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité  
                  pour l'année tarifaire 2019-2020  
                  **Dossier R-4057-2018;**  
                  **Demande de paiement de frais.**

Chère consoeur,

Voici la version numérique de la demande paiement de l'ACEF de Québec. Des versions imprimées seront postées et une version électronique sera déposée au système de dépôt électronique.

Cette année le nombre d'heures consacré à l'analyse de ce dossier tarifaire a demandé plus de temps que prévu . Ce surplus s'explique par la *complexité* du dossier qui était difficilement prévisible lors du dépôt de notre budget prévisionnel.

À titre d'exemple, le volet « Tarification dynamique » a pris une ampleur importante dans le présent dossier à tel point que le Distributeur a reconnu qu'il *caractérise* le présent dossier dans la conclusion de sa plaidoirie :

« [234] Sa demande se caractérise cette année par une proposition d'options de tarification dynamique qu'il entend déployer au cours des prochaines années. » (Plaidoirie du Distributeur, pièce B-0155).

Relativement aux stratégies tarifaires, le Distributeur a présenté trois versions différentes de ses résultats de calculs et propositions tarifaires [pièces B-0030, B-0043, et B-0045]. Par ailleurs, le débat sur les coûts évités a nécessité des analyses plus importantes par rapport à celles des dossiers tarifaires antérieurs.

La complexité technique difficilement prévisible du dossier a donc impacté sur nos travaux qui ont été exécutés de façon rigoureuse et efficace.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Chère consœur, mes salutations distinguées.

Denis Falardeau  
Avocat  
ACEF de Québec